

ONE CREATION

Think Sustainable



RAPPORT ANNUEL 2012

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
STRUCTURE	3
MOT DU PRÉSIDENT	4
ONE CREATION D'UN COUP D'OEIL	10
ACTIVITÉS	12
DESCRIPTIF DU MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	15
RETOUR SUR 2012	17
CAPITAL SOCIAL	19
LES PRISES DE PARTICIPATIONS	23
MARKETING ET COMMUNICATION	30
ÉTATS FINANCIERS	33
PERSPECTIVES	39

STRUCTURE

Conseil d'administration

		Echéance
Maurice Hartmark	Président	AG de l'exercice 2013
Pierre Abrezol	Vice-Président	AG de l'exercice 2013
Marc Bohren	Membre	AG de l'exercice 2013
Tania Carroz	Secrétaire hors Conseil	

Organe de révision

Deloitte SA	2012
-------------	------

Direction – CONINCO

Olivier Ferrari	Direction
Sabine Mabillard	Direction
Tania Carroz	Direction

Siège social

Quai Perdonnet 5
1800 Vevey 1 (Suisse)

T +41 21 925 00 33

F +41 21 925 00 34

www.onecreation.org

MOT DU PRÉSIDENT

Chers associés coopérateurs,

D'entente avec la direction, nous avons repris la formule de l'an dernier, d'un entretien avec elle sur des thèmes qui nous viennent à l'esprit en des temps qui ne se sont certes pas apaisés.

ONE CREATION se positionne clairement dans une démarche de « développement économique durable ». La connotation de cette notion peut cependant varier selon que l'on se positionne sur le plan politique, philosophique ou économique, que l'on se situe en Occident, au Moyen-Orient, en Asie ou autres pays émergents.

Les propos qui suivent découlent du constat de l'évolution du développement économique depuis la dernière révolution industrielle et tentent une réflexion sur le besoin et les moyens de disposer d'une économie pérenne qui prend en compte les mutations en cours.

C'est Olivier Ferrari cette fois qui tirera la première cartouche. Ainsi, à la science du directeur le président se réserve le privilège d'opposer parfois la naïveté apparente de l'image d'Epinal, ou de celle du diable sur la muraille !

Agir au gré des circonstances !

Olivier Ferrari (OF) – Il ne peut y avoir de développement économique sans mise à disposition de capitaux pour les entreprises. Cette disponibilité, dans une économie libérale passe par le capital-actions. On distingue clairement le placement « privé » du placement « public ». L'un et l'autre collectent sur le marché financier les sommes nécessaires pour constituer le capital-actions fondant la démarche de création de l'entreprise.

Pour le privé, l'investisseur est directement impliqué par une participation à moyen et long termes dans l'évolution de l'entreprise. Pour le placement « public », la bourse sert d'intermédiation pour la valorisation des titres et permet une grande flexibilité dans la possession du titre. L'acte de l'actionnaire acquéreur se fonde-t-il sur une démarche de pur

investissement avec une maximisation du profit ou de recherche d'être un copropriétaire de l'entreprise qui l'accompagnera en cas de crise économique conjoncturelle ? Ce point est difficilement quantifiable, si ce n'est en constatant l'émergence d'une gouvernance qui conduit à conscientiser une catégorie d'investisseurs quant à leur rôle et leur responsabilité dans l'acte d'achat d'un titre. On parlera plus spécifiquement du rôle croissant des fonds de pensions dans la responsabilité sociétale de leur engagement financier en relation à la garantie de couverture des engagements qu'ils doivent assurer de manière pérenne.

C'est bien cette notion de pérenne qui est complexe. Soit le fonds de pensions devient un copropriétaire et acceptera les fluctuations à court terme des titres liés à la spéculation sur les marchés financiers qui n'est que la résultante du développement économique et de ses soubresauts conjoncturels. Soit le fonds de pensions est un pur investisseur dont l'objectif est la maximisation à court terme du profit et seule la recherche de gain en capital sera son déterminant. Auquel cas, il est un acteur uniquement financier, agissant au gré des circonstances.

Maurice Hartmark (MH) – « Au gré des circonstances » ? Consultons un peu Littré. Gré, *gratum*, chose agréable. Mais aussi, *ce qui convient*. Et « au gré de », suivant la volonté de, le désir, ou ce qui plaît à. Au sens figuré, *suivant l'opinion de*. On se rapproche. En réalité, les « circonstances » n'ont ni volonté, ni désir, ni opinion. Ce sont les choses du moment actuel, une situation dans laquelle notre cas particulier s'inscrit. Et il faut bien sûr en tenir compte. Encore faut-il n'en pas être le jouet. Certes, des éléments de notre situation propre peuvent exister, qui nous poussent ou nous forcent à nous y plier. Mais cela mérite analyse et, en règle générale, nous avons le choix.

Ce choix, s'agissant de la mise à disposition de capitaux pour les entreprises, nous l'avons fait dans ONE CREATION. Et nous pouvons dire que nous avons choisi *ce qui convient*, plutôt que d'agir *suivant l'opinion de* ce qui est malheureusement par trop encore une majorité. Dès nos premiers investissements, nous avons appliqué, entre autres critères de sélection

tion, les principes des fonds éthiques avec en plus l'approche « Buy and hold ». Nous avons démontré, dans les « circonstances » que l'on sait, que notre fidélité portait ses fruits et que nos objectifs de rendements industriels en soutenant l'économie réelle sont bel et bien réalisables. Je crois que nous pouvons déjà en être fiers – sans pour autant nous en satisfaire, bien sûr – et j'espère que chacun de nos associés le ressent ainsi.

Il faut maintenant parvenir à nous développer, convaincre de plus en plus d'acteurs de nous rejoindre. Ainsi pourrions-nous vraiment passer à la deuxième phase de notre projet, qui implique une action plus directe et régulière de communication et d'accompagnement auprès des entreprises non cotées. Et si nous pouvions déjà soutenir une ou deux « startups », nous pourrions compléter notre démonstration et convaincre encore plus de particuliers et d'institutions que notre vision des choses est d'intérêt général bien compris et donc d'agir avec nous.

Développement économique boule de neige !

OF – L'avènement d'Internet et de toutes ses applications collatérales a fondamentalement changé la vision du développement économique. Avec le 21^{ème} siècle, nous sommes entrés dans une ère de l'instantané. Un nouveau produit est-il lancé sur le marché qu'à peine quelques minutes plus tard, le monde en connaît son existence et après quelques heures, la concurrence peut trouver des éléments sur ledit produit et voir la réactivité du consommateur sur l'acceptation de celui-ci et de son acquisition. Tout bien induisant une réaction de consommation immédiate fonde instantanément une « reproduction » de l'offre aux quatre coins de la planète par différents compétiteurs désirant profiter de la manne de cette nouvelle source de profits.

La bonne nouvelle est que la mise en compétition immédiate crée une réduction des prix par la surabondance de l'offre. Le revers de la médaille est une surproduction de biens qui génère tout autant de déchets et de surexploitation des ressources vitales de la planète. Nous sommes entrés dans une ère de développement économique boule de neige avec les conséquences qui ne peuvent être qu'un éclatement du système après épuisement de son potentiel. Se positionner en copropriétaire, avec des entreprises qui se profilent avec une

ligne précise dans leur développement spécifique, permet de répondre à la nécessité d'une responsabilité sociétale effective de l'investisseur.

MH – Belle perspective que vous nous donnez là et, hélas, bien réelle ! C'est un effet pervers, qui va se révéler massif, de la globalisation, de l'immédiateté de la communication. C'est étrange de constater à quel point le court terme est lié à la destruction, alors que toute construction ou reconstruction demande le long terme. Nous avons à peine commencé à être conscients des dommages infligés à ce jour au monde, que nous pensions pourtant maîtriser et conquérir grâce à nos sciences et nos techniques, que nous sommes dépassés par l'accélération du développement de ces techniques au point que nous semblons toujours être en retard d'une guerre dans nos recherches de solutions. Mais aussi, avec cette explosion de la diffusion des connaissances, comment en vouloir à ceux qui veulent à leur tour pouvoir bénéficier, et le plus tôt possible, d'un bien-être matériel dont ils ont été jusqu'alors privés ? Il va falloir nécessairement trouver un équilibre du sacrifice. J'ai le vertige en songeant à ce qu'il faudrait de sagesse et d'abnégation de toutes parts pour parvenir paisiblement à une solution viable pour tous, y compris la Planète... !

Certains parlent de nécessité d'un réel gouvernement mondial. Ce n'est pas le lieu de développer cette question. Cette tendance me paraît d'ailleurs surtout porter le risque d'une immense dérive vers une dictature des cyniques appuyée sur la force. Cela me fait penser à Dostoïevski, au grand inquisiteur de Séville d'Ivan Karamazoff : « La science ne leur donnera pas de pain aussi longtemps qu'ils demeureront libres, mais ils finiront par jeter leur liberté à nos pieds en nous disant : « Asservissez-nous, mais nourrissez-nous ». Ils comprendront eux-mêmes que la liberté n'est pas compatible avec le pain terrestre et ne leur permet pas d'en avoir chacun en suffisance, car jamais ils ne parviendront à le partager équitablement. »

Certes, il faudra que les pouvoirs publics instaurent des normes et des cadres juridiques contraignants, et d'harmonisation, aux niveaux allant du local à l'international. Mais quand on voit se qui se passe avec les conférences sur l'environnement, comment imaginer qu'on arrive à s'entendre dans un délai raisonnable pour lutter contre l'obsolescence planifiée par exemple, véritable escroquerie aux consom-

mateurs et dévoreuse de ressources au même titre que l'innovation que vous décrivez ?

Je crois plutôt que seule l'initiative privée, celle de la société civile « éclairée » et de bonne volonté, pourra parvenir à un résultat constructif à long terme.

Votre proposition de « se positionner en copropriétaire » est sans doute bonne et possible, et c'est en fait dans ce sens que ONE CREATION veut agir, mais cela doit passer par un changement des mentalités en ce qui concerne la notion de propriété. Le droit de propriété que nous connaissons inclut l'« *usus* » et l'« *abusus* ». Vous avez même le droit de détruire ce dont vous êtes propriétaire. Or, comme le souligne le philosophe Michel Serres, l'homme se conduit souvent en parasite, « confondant couramment l'usage et l'abus, exerçant ses droits sans se soucier de nuire aux autres, et quelquefois même sans intérêt pour soi ». Nous ne nous en sortirons que si nous abandonnons l'individualisme à outrance pour revenir à une conception plus corporatiste de la propriété, autant pour la faire fructifier que pour la protéger. Notre coopérative doit être un champ d'action idéal pour cela.

Les limites de Keynes !

OF – L'injection d'argent par les gouvernements dans l'économie doit stimuler la production, permettre le plein emploi et soutenir la demande, en particulier leurs propres dépenses, pour compenser le manque de vitalité du privé. Favoriser des projets de développements nouveaux, soutenir des familles démunies voire agir sur la réduction d'impôts, sont autant de leviers qui nécessitent des moyens ne devant pas mettre en péril la pérennité de l'État.

Un défaut marquant de la société économique actuelle est son incapacité à garantir le plein emploi, de même qu'une distribution désordonnée et peu équitable des richesses et des revenus. L'interventionnisme de l'État par la dépense ne peut franchir la barrière de sa pérennité financière sans se mettre en danger.

Le modèle de la théorie économique a prévalu dans son fondement au cours d'une période où la population mondiale venait à peine de dépasser le milliard, la globalisation n'était même pas une vue de l'esprit. Les capacités financières de l'État étaient illimitées tant l'espace à conquérir était vaste.

Aujourd'hui, l'État est engagé sur plusieurs fronts, soit son propre fonctionnement, le soutien au développement économique, l'accroissement exponentiel des nouveaux retraités, les charges sociales liées à la santé et au chômage, la recherche et le développement et la formation. Sans compter que la crise de 2008 a réduit sa capacité au moment même où la croissance économique subit une mutation fondamentale puisque elle doit répondre à un modèle d'un monde qui est maintenant globalisé.

Cette situation de finalité du développement de croissance exponentielle globale et sur tous les fronts conduit aux limites du modèle de Keynes.

Le modèle coopératif peut garantir un développement ordonné, moins volatil et plus pragmatique en termes de gouvernance.

MH – Je crains de ne pas être assez versé en économie keynésienne normative pour pouvoir exprimer un avis autorisé sur ce point...

Vous avez raison. Les tâches actuelles laissées à l'Etat sont telles que leur accomplissement s'effrite dangereusement, et nombre de révoltes vont sourdre avant longtemps. Plusieurs crises sociales sont déjà là. Mais est-ce dû aux limites du modèle de Keynes ? N'est-ce pas plutôt par un manque singulier de réflexion et d'intelligence des gouvernements quant à son application possible ? Ne font-ils pas la part trop belle au monétarisme, au risque de provoquer une dépression majeure ? Pourquoi avoir permis d'ailleurs cette financiarisation galopante en même temps que l'économie se globalisait, et cela sans retenue ? Comment justifier que la BCE puisse prêter à 1% d'intérêt aux banques et leur permettre de prêter « en retour » aux Etats à des taux de cinq fois « monumentalement » supérieurs ? C'est le comble de l'absurdité !

Ce qui me frappe ici aussi, c'est le manque de perception du rapport au temps. Pourquoi réduire la dette sur le court terme alors que l'on peut certainement convenir de moratoires sur le long terme pour écarter le risque de faire couler les Etats vulnérables et ruiner leurs peuples ? N'est-ce pas d'ailleurs ainsi que l'on s'est sorti de la Grande Dépression ? Sur le moyen et le long terme ? Les gouvernements ne pouvaient-ils pas faire rentrer la finance dans le rang - comme ils ont promis de le faire en 2008 - en lui imposant ces moratoires ? N'en résulterait-il pas que les financiers com-

prendraient qu'ils ont intérêt à soutenir l'économie réelle plutôt que la spéculation ?

Au reste, je suis certain que notre modèle coopératif peut contribuer à alléger de manière profitable pour tous les budgets de l'Etat, notamment sur le soutien à l'économie réelle, la recherche et le développement, la formation. Il importe donc d'autant plus de nous faire connaître et de multiplier les nouveaux adhérents !

Intérêt privé versus intérêt public !

OF – L'investissement en capital dans des sociétés économiques est-il d'ordre de l'intérêt privé ou de l'intérêt public ? L'interaction entre l'économie privée et l'action de l'État pour soutenir cette économie tend à évoluer vers une prise de contrôle du législatif sur le fonctionnement de l'entreprise. Cette évolution est fortement marquée par les fonds de pensions qui, de par leur intégration dans le système de sécurité sociale de l'État, deviennent des acteurs souhaitant une meilleure gouvernance dans la gestion des entités économiques en relation avec leurs investissements. Cette proximité entre un système libéral et une prévoyance sociale financée volontairement par l'économie privée fait partie intégrante des systèmes de sécurité sociale des États. Il en résulte le constat qu'une initiative privée, la mise en place de régimes de retraites d'entreprise, est devenue désormais un acteur d'intérêt public majeur.

Une telle évolution ne doit pas induire une réaction de mise en place de régimes de fonds de pensions avec des prestations minimalistes, ne pas conduire les entreprises à fuir des législations trop restrictives à la libre entreprise.

Il convient plutôt de mettre en place des modèles participatifs offrant aux régimes de retraites, aux fonds de pensions, un mode de participation et de gouvernance garantissant la libre entreprise d'intérêt privé pouvant assurer une rémunération économique durable pour le service des pensions.

MH – Je n'ai pas d'autre réflexion à communiquer sur ce point. Je me borne donc à relever que c'est exactement ce que nous avons fait en créant notre coopérative qui, en se développant, suscitera je l'espère d'autres vocations. A nous de jouer !

Stabiliser le capitalisme !

OF – Les principes de politiques ultra libérales prônés par le livre blanc des années nonante ont démontré leurs limites. La crise de 2008 a radicalisé les positions extrêmes prônant d'un côté la libre entreprise et d'un autre, le contrôle total par l'actionnaire et la législation. L'émergence d'une nouvelle gouvernance, plus invasive dans le fonctionnement de l'entreprise peut conduire à une réduction en Occident de la volonté d'entreprendre, au profit des pays émergents où ayant émergé ayant moins de scrupules quant au bien-être du citoyen en général.

Le capitalisme a atteint un pic dans son développement en 2008 en ayant fait ressortir une mentalité purement financière de l'approche économique chez un nombre d'acteurs important. Les fonds de pensions ont malheureusement suivi le mouvement en ne considérant plus les fondamentaux économiques dans la création de richesse, mais en ne recherchant plus que du gain en capital pour compenser le manque à gagner que la mutation économique en cours induit. Les horizons de conquête ne sont plus les nouveaux marchés qui se sont ouverts, mais bien notre mode de fonctionnement de vie et la forme de nos attentes. Aujourd'hui, il convient de redéfinir le long terme d'un investissement pour être en adéquation avec le temps nécessaire à un développement, respectivement redéveloppement, ou mutation industriels.

Un investissement économique industriel durable n'est plus le fondement de la mise à disposition du capital. Seul demeure le gain absolu, peu en importe l'origine. Cette évolution peut être modérée, sinon inversée, et quelques prémisses permettent de penser que le développement économique évolue vers une nouvelle forme participative et interactive entre des investisseurs coactionnaires et des entreprises responsables. Toute démarche dans ce sens doit permettre de stabiliser un capitalisme libéral social avec une conscience environnementale et une approche durable.

ONE CREATION est un de ces défis qui préservent les acquis économiques, rejette une spéculation financière, intègre la nécessité de favoriser le développement de l'entreprise en étant un partenaire fiable accompagnant celle-ci dans les différents mouvements économiques, sans condamner les périodes de basses conjonctures, tout en assurant un revenu récurrent.

MH – Pour ma part, je rêve d'une « guerre des étoiles », d'un bouclier antimissile contre la spéculation ! Vous savez, je n'ai pas oublié les six cent mille milliards de dollars de richesse fictive mondiale, purement spéculative, dont je parlais l'an dernier. Croyez-vous possible de stabiliser quoi que ce soit avant d'avoir maîtrisé ce monstre ?

Pourtant, « ne jamais abandonner » est une saine devise. Et comme dit notre associé Pierre Abrezol en citant Walt Disney: « If you can dream it, you can do it ! ». C'est bien en posant notre pierre à l'édifice des gens de foi que nous réussirons.

Maurice Hartmark
Président



ONE CREATION D'UN COUP D'OEIL

ONE CREATION est une société coopérative fondée à Vevey (Suisse) le 7 juin 2010.

Ses cofondateurs sont des institutions de prévoyance de droit public et de droit privé ainsi que des personnes morales et physiques. La Coopérative offre une réponse durable au développement économique. Son but lui confère, entre autres, le droit de prendre des participations dans des sociétés actives dans les technologies de l'environnement, à tous les stades du développement industriel.

Le choix de cette structure de coopérative répond à la confluence des besoins de capitaux tant pour l'économie que pour les associés qui agissent comme copropriétaires des prises de participations. Elle permet un engagement actif des associés dans leur volonté d'affirmer un alignement de convictions par leur soutien à toute action commune pour la réalisation des buts de la Coopérative.

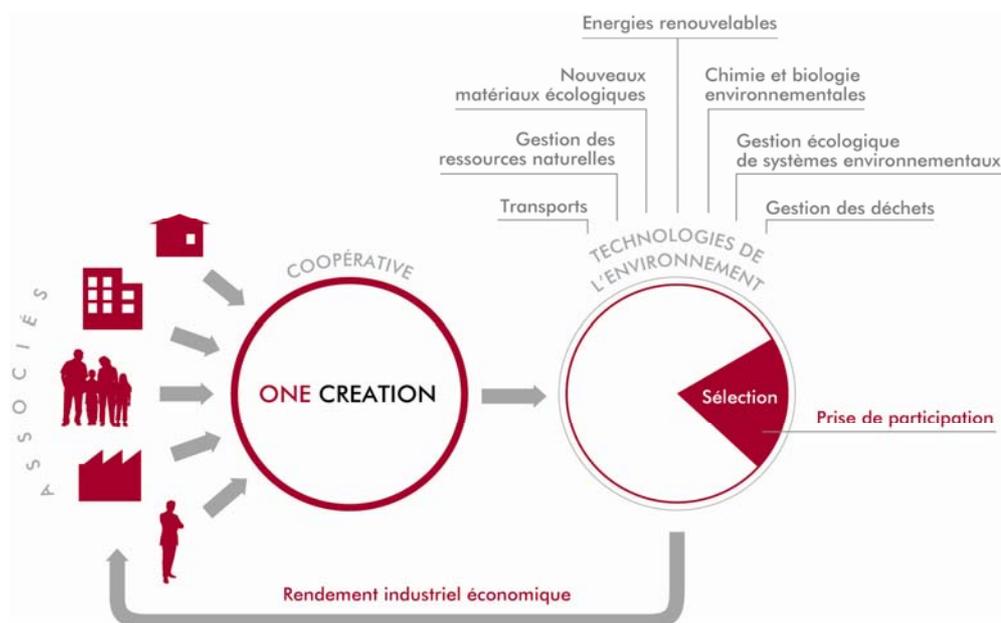
Le « light motive » de ONE CREATION est d'appliquer l'horizon du financement industriel au développement durable. Pour cela le choix des technologies de l'environnement permet de se projeter sur le plus grand potentiel industriel de création de valeur du 21^{ème} siècle et de disposer d'une capacité de revenus croissants sur un horizon à moyen et à long termes.

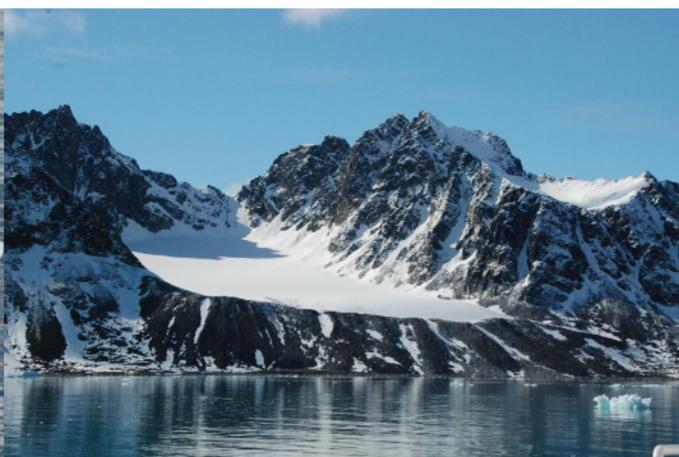
La Coopérative intervient comme copropriétaire des sociétés dans lesquelles elle prend

des participations et non comme investisseur. Le dialogue avec les sociétés sera donc un axe stratégique lui permettant de faire passer son message et de favoriser un développement économique industriel durable.

Les statuts définissent cet objectif comme suit : « La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature. La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

Elle pourra notamment acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but. »





Durant le deuxième exercice, la Coopérative a étendu ses activités en effectuant un premier investissement dans une société non cotées active dans le domaine de la stevia. Une société suisse non cotée actuellement en cours de levée de fonds a également été analysée pour un investissement. Cette société est active dans le domaine de l'énergie solaire. En se basant sur les recherches effectuées par un professeur à l'EPFL elle essaie de développer de manière industrielle des « façades solaires » qui permettent de produire de l'électricité solaire tout en servant de façades ou de vitre au bâtiment. Après avoir rencontré deux experts pour obtenir de plus amples informations sur le procédé économique et la viabilité économique de ce projet, il a été décidé de poursuivre l'évolution de cette société qui est actuellement entrain de déterminer la faisabilité de produire ces façades à une échelle industrielle et de déterminer si nous participerons au prochain tour de levée de fonds. Il a également été décidé d'ouvrir «l'univers d'investissement» de la Coopérative au domaine des infrastructures renouvelables. Ce fut donc une année chargée de nouveauté pour votre Coopérative durable.

Les prises de participations dans les sociétés cotées ont bien rebondi ce qui a permis à la valeur de la part sociale de s'apprécier. Durant l'année, deux nouvelles prises de participations dans des sociétés cotées ont été effectuées. La société Sound Global qui est active dans le domaine de la gestion de l'eau en Asie constitue une nouvelle position. Une autre acquisition a été effectuée dans Pall, une société américaine de petite capitalisation active dans la gestion de l'eau. Ces deux nouvelles sociétés ont réduit les liquidités disponibles et permis de diversifier encore le risque entre les différentes prises de participations.

La reprise des marchés financiers a permis à la Coopérative de constituer des réserves provenant des sociétés dont la valeur de marché est supérieure à la valeur d'achat net. La part sociale s'est également appréciée mais de manière plus restreinte puisque les sociétés dont la valeur de marché est supérieure au coût d'achat sont comptabilisées à leur coût d'achat. De ces réserves ont découlé le premier investissement dans une société non cotée, Stevia Growers International, pour un montant d'un peu plus de CHF 120'000 (cette

société sera plus précisément décrite dans le chapitre sur les prises de participations).

La bonne performance des marchés financiers nous a également permis de nous séparer d'un des deux fonds d'investissement technologique à la fin de l'année. Cela nous permet d'envisager de nouvelles prises de participations notamment dans le secteur des infrastructures renouvelables. Ainsi, à la fin de l'année nous avons étudié la meilleure solution pour approcher ce domaine spécifique au sein de la Coopérative. Comme il s'agit d'un secteur très spécifique, différents prestataires de conseil ont été analysés. Le choix de retenir deux principaux prestataires semble faire son chemin au sein du Conseil d'administration. Même si à la fin de l'année rien n'est définitif, il s'agira probablement de deux sociétés suisses spécialisées dans les investissements en infrastructures renouvelables avec laquelle ONE CREATION souhaiterait travailler pour trouver des opportunités d'investissement mais également pour gérer ses actifs une fois les investissements effectués. Un projet déjà très prometteur d'investissement dans un parc solaire comprenant plusieurs centrales a été présenté et pourrait éventuellement aboutir sur un premier investissement de la Coopérative dans ce secteur au début de l'année 2013.

Les négociations avec l'État de Vaud pour une exemption fiscale de la Coopérative sur la partie des investisseurs institutionnels exonérés va bon train et devrait aboutir, nous l'espérons, en 2013.

Ainsi, avec trois nouveaux investissements, la vente d'un fonds technologique et l'analyse de nouvelles opportunités d'investissements dans le domaine des infrastructures renouvelables, la Coopérative renforce son positionnement comme acteur économique de soutien pour les sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement. Le Conseil d'administration et la direction sont convaincus que cette évolution est très positive pour le futur de la Coopérative et permettra d'acquérir de nouveaux associés durant l'année 2013. Le Conseil d'administration s'est tenu six fois en 2012, les débats ont été animés et constructifs et ont permis d'avancer sur de nombreux points et faire évoluer la Coopérative.

L'année 2012 a été une année charnière pour de nombreuses institutions de prévoyance, en-

treprises et investisseurs privés qui après des années difficiles ont vécu l'année 2012 comme une année de transition. Les contacts avec de potentiels associés ont été nombreux en 2012 et la philosophie de la Coopérative, grâce maintenant à ces deux ans d'activités, est plus facilement explicable et démontrable. Dans cette recherche de nouveaux coopérateurs, la patience est probablement le maître mot, mais nous sommes convaincus que les évolutions récentes de votre Coopérative ne pourront que

convaincre « les investisseurs les plus sceptiques ».

Depuis le lancement de la Coopérative, un total de CHF 231'781 de revenus a été distribué par les sociétés, ce qui représente un total d'environ 3% du capital social.



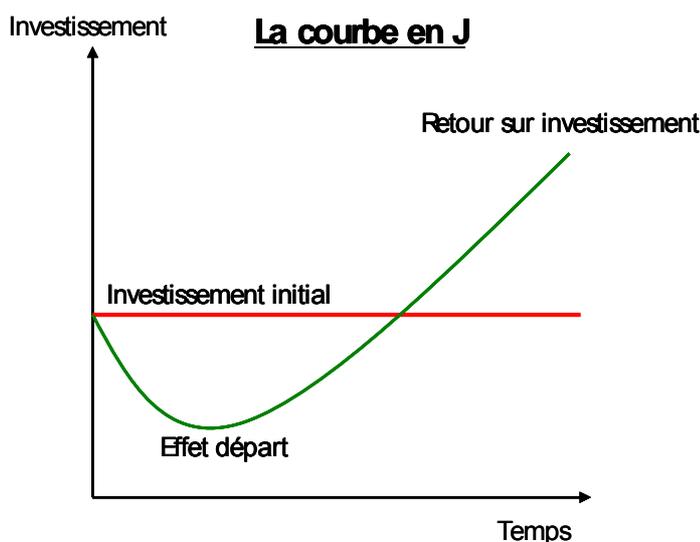
DESCRIPTIF DU MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'année 2011 avait été marquée par de nombreux événements, aussi bien politiques, économiques que naturels. L'année 2012 n'a pas dérogé à la règle et a également été tourmentée. Malgré cela, la Coopérative continue ses activités et a même pu effectuer un premier investissement dans une société non cotée ce qui montre bien la volonté de la Coopérative de soutenir l'économie réelle comme le prône son « business model ».

La structure et la philosophie innovantes de la Coopérative nous positionnent sur un marché où la concurrence directe est inexistante. Cela constitue un avantage non négligeable sur le long terme mais complique l'entrée sur le marché puisque la forme de « social business » promue par la Coopérative est méconnue.

La formation, le contact, la transparence et la persévérance sont les maîtres mots qui permettent à la Coopérative de s'implanter comme promoteur et acteur incontournable pour un développement durable.

La « fameuse » courbe en J a également impacté le début du développement de la Coopérative en application de l'article 9 des statuts (remboursement des parts). Celle-ci a connu un effet de départ négatif qui a compliqué la recherche de nouveaux associés. En effet, la notion de participation à ONE CREATION implique que les prises de participations se font à différentes valeurs du marché. La reprise des marchés en 2012 permet à nouveau de promouvoir de manière forte la Coopérative. Même si la valeur comptable et la valeur boursière sont légèrement inférieures à la valeur d'une part sociale, la différence s'est réduite de manière importante. Nous sommes donc entraînés de remonter la courbe en J. Les stratégies analysées actuellement comme l'infrastructure, par exemple, devraient permettre de réduire cette différence et de favoriser la distribution stable de dividendes sur le long terme. L'arrivée de nouveaux capitaux permettra également de se rapprocher de la valeur du capital social.





Objectifs : tout comme en 2011, en 2012 les prises de participations ont continué de distribuer des dividendes. Malgré un climat économique morose la majorité des sociétés ont démontré qu'elles étaient capables de rémunérer leurs actionnaires. L'année 2012 fut également marquée par la première prise de participation de la coopérative dans une société non cotée. Cela permet de se « rapprocher » de « l'économie réelle » et donc de poursuivre les buts qui sont de soutenir un développement industriel économique durable.

Nouvelles : avec l'intégration de deux nouvelles sociétés cotées et d'une société non cotée ONE CREATION diversifie ses positions. La nouveauté et l'innovation constituent le moteur de la Coopérative qui ne cesse de chercher de nouvelles solutions pour remplir son but.

Energies renouvelables : les sociétés activent dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier dans la construction d'éoliennes et de panneaux solaires sont toujours dans la tourmente. En effet, la consolidation de ce marché avec notamment l'arrivée des acteurs asiatiques a fortement réduit leur marge et nombre de « petites » entreprises ont du stopper leurs activités ou procéder à des restructurations.

Crise : l'année 2012 a été marquée par de nombreuses crises. Que ce soit la crise économique en Europe liée à la dette des états, les crises politiques rencontrées dans les pays en Moyen-Orient ou encore les crises naturelles comme l'Ouragan Sandy aux Etats-Unis, nous avons passé une année mouvementée. Le monde doit baser son développement sur des fondements solides et durables, la Coopérative tente à sa manière de contribuer à cette mouvance.

Regard : ces dernières années le monde de la finance souffre d'une mauvaise presse qui résulte principalement des dérives résultant d'une ingénierie financière à outrance non pas basée sur des fondamentaux économiques mais sur la spéculation. La philosophie d'ONE CREATION est de revenir au fondement de la finance qui consiste à soutenir le développement économique des entreprises. C'est ce regard que la Coopérative porte sur la finance.

Espace : en s'ouvrant aux investissements dans le domaine des sociétés non-cotées et de l'infrastructure, la Coopérative agrandi son univers d'investissement. Cela offre de nouvelles perspectives de développement et permet

d'effectuer des prises de participation dans des domaines non accessibles au marché public.

Agriculture : l'agriculture intensive et les habitudes alimentaires sont à la base d'une multitude de problèmes environnementaux. De nombreuses solutions existent pour diminuer ces impacts. Ceux-ci se situent aussi bien au niveau du consommateur que du producteur. La stevia est une plante qui peut se substituer au sucre et dont la production requiert moins d'espace mais surtout est plus résistante et peut être cultivée dans des zones peu propices à l'agriculture. Leur culture nécessite peu d'éléments nutritifs et donc elle est cultivée de manière naturelle.

Technologie : sans pour autant prôner une idéologie technologique, la capacité de l'humain à innover doit être mise à profit pour relever, notamment, les grands défis environnementaux auxquelles l'humanité fait face. De nombreuses sociétés ont permis grâce à leur innovation technologique de diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement et permettent d'envisager un développement économique durable.

Irréversible : dans certains cas, les impacts environnementaux sont irréversible comme par exemple la dégradation d'environnement naturel déjà fragile. Ainsi, d'après l'UICN, lors des 500 dernières années, l'activité humaine aurait été responsable de l'extinction de 869 espèces.

Odyssée : depuis sa création en juin 2010, la Coopérative n'a cessé d'évoluer tout en poursuivant le même objectif. La crise financière de 2011 ne l'a pas épargnée mais grâce à une bonne diversification et un modèle de gestion rigoureux l'effet négatif de cette crise sur la valeur d'une part sociale a été en partie compensé en 2012. Pendant ces deux ans, les membres du Conseil d'administration et de la Direction ont également parcouru des km pour présenter la philosophie promulguée par ONE CREATION.

Néologisme : ONE CREATION œuvre pour une FINANCE POSITIVE qui retourne à ses racines en favorisant des investissements ayant un impact économique durable. L'objectif est non pas de spéculer mais bien de soutenir les entreprises dont les activités ont un impact positif sur l'environnement et la société humaine.

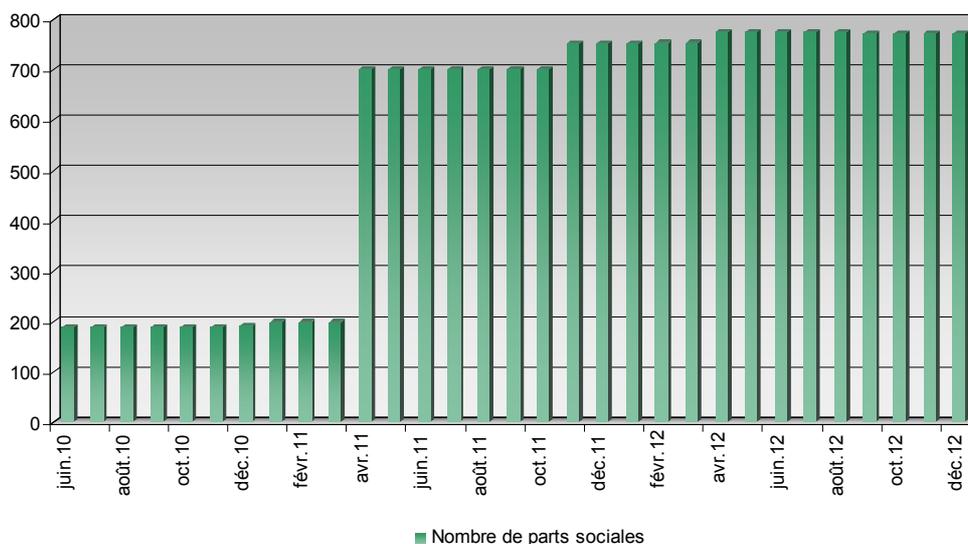


CAPITAL SOCIAL

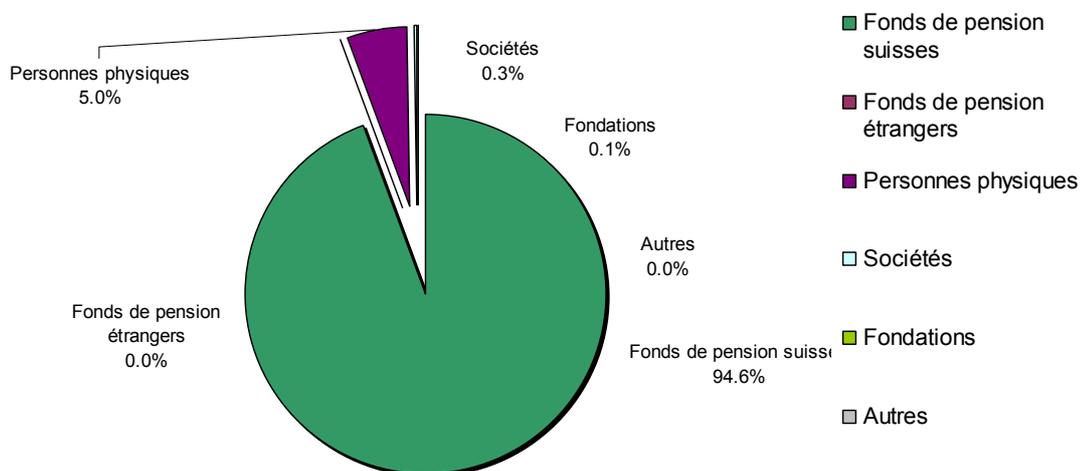
L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous.

La baisse de la valeur théorique d'une part sociale, selon article 9 des statuts, a compliqué la recherche de nouveaux associés. Néanmoins, des personnes physiques ont rejoint la Coopérative ce qui a notamment permis d'effectuer des prises de participations affichant des taux de dividendes plus qu'intéressants. Il est possible d'analyser la structure du capital social de deux manières. La première, qui est la plus évidente, consiste à décomposer le capital en fonction du nombre de parts souscrites. Ainsi,

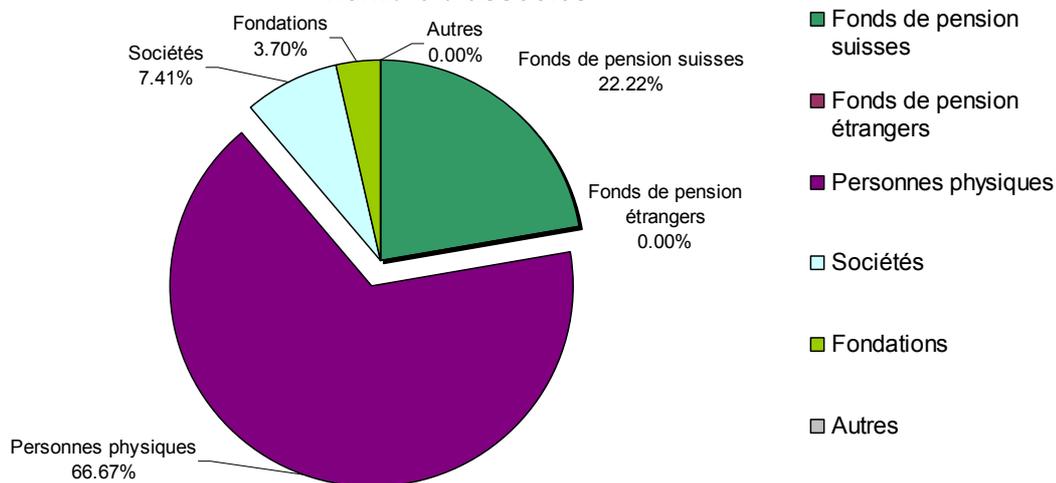
nous constatons que les caisses de pension représentent 94.6% du capital social en termes de montant et les personnes physiques 5%. Si nous nous attardons sur le graphique d'après, nous remarquons qu'en termes de nombres d'associés, les personnes physiques sont plus nombreuses avec un total de 18 associés alors que les caisses de pension suisses sont représentées par 6 institutions. Deux sociétés commerciales sont également parties prenantes au but de la Coopérative. Une grande majorité des associés ont accepté d'être mentionnés sur notre site Internet et sont ainsi des ambassadeurs du défi à relever.



Répartition du Capital Social de ONE CREATION



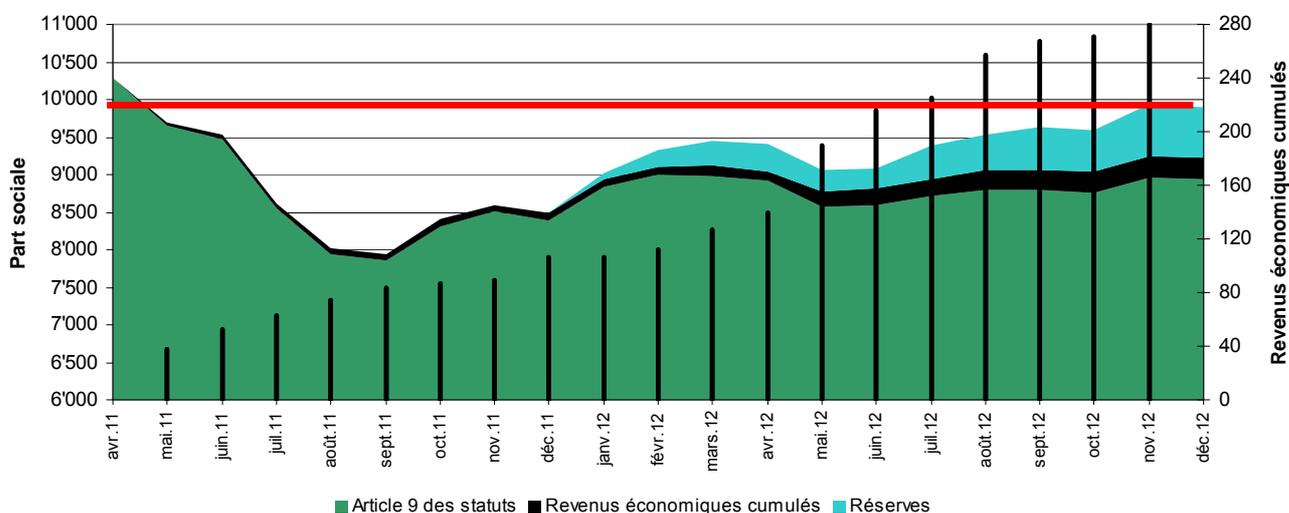
Répartition du Capital Social de ONE CREATION en fonction du nombre d'associés



Au niveau de la répartition des associés, nous constatons donc une augmentation des personnes physiques. Comme mentionné plus haut, la valeur selon l'article 9 des statuts (valeur théorique) a été fortement impactée par la crise économique qui a engendré la baisse des marchés financiers en 2011. La Coopérative étant, par le passé, uniquement exposée aux marchés financiers cotés, elle a été frappée de plein fouet par la crise et la dévalorisation des sociétés. Après avoir atteint son plus bas niveau en août 2011, la valeur théorique de la part a augmenté pour terminer l'année 2011 à CHF 8'497.- Sur l'année 2012, les marchés financiers ont repris des couleurs malgré une économie toujours morose. Ainsi, la valeur selon article 9 des statuts a augmenté pour finalement atteindre 9201.20 à la fin de l'année 2012 soit encore en dessous de la valeur d'une part de capital social qui s'élève à CHF 10'000.-. La valeur théorique de 9201.20 n'est pas calculée en fonction du cours boursier des prises de participations mais de leur coût d'achat si celui-ci est inférieur au cours boursier ou alors de leur cours boursier si celui-ci

est inférieur au prix d'achat. Ainsi, une « réserve latente » est constituée puisque la valeur boursière de certaines sociétés détenues par ONE CREATION est maintenant bien supérieure au coût d'achat. Le tableau des prises de participations disponible dans le chapitre suivant indique la valeur boursière et la valeur comptable de l'ensemble des prises de participations effectuées par ONE CREATION. Le graphique ci-dessous nous montre l'évolution de cette réserve latente, de la valeur théorique d'une part et de la valeur des revenus économiques. La reprise de la valeur d'une part est donc bien plus importante si l'on prend en compte cette réserve. Cette réserve permet notamment de protéger la valeur de la part en cas de baisse des marchés financiers, la valeur théorique d'une part devrait mieux résister. A la fin de l'année 2012, la réserve latente s'élève à CHF 544'240 soit environ CHF 703 par part. Ainsi, la « valeur boursière d'une part serait d'environ CHF 9904. Cette réserve permet donc à la Coopérative d'effectuer des prises de participation dans le domaine du non coté.

Evolution des revenus économiques (CHF)





LES PRISES DE PARTICIPATIONS

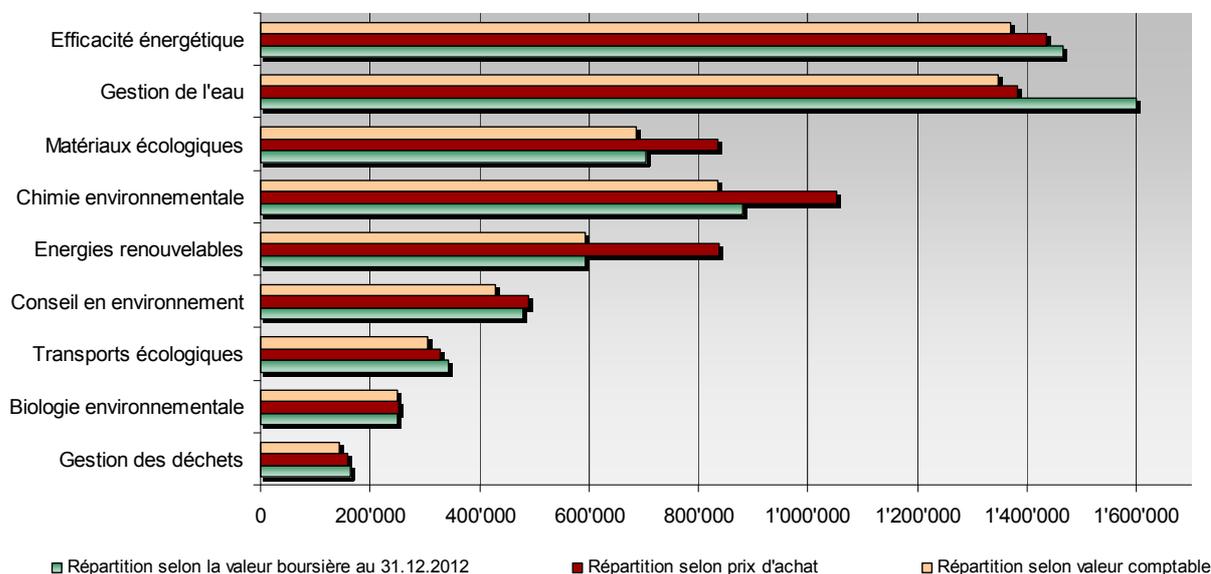
Tout au long de l'année, les sociétés dans lesquelles ONE CREATION a des prises de participations n'ont cessé de démontrer leur engagement dans le domaine environnemental. Vous trouverez ci-dessous un « florilège » des actions entreprises :

- **Vossloh** : active dans le domaine ferroviaire, Vossloh offre notamment des pièces spécialement conçues pour les rails des trains à haute vitesse. La société a notamment obtenu un contrat d'une valeur d'environ 60 millions d'euro pour équiper les rails pour une nouvelle ligne qui permettra de relier Tours et Bordeaux et, par la même occasion, réduira le temps de trajet entre Bordeaux et Paris de 60 minutes. Ce type de projet se développe fortement en Asie, marché sur lequel la société est très présente. Grâce à l'expansion de ces lignes ferroviaires, de plus en plus de passager utilisent les trains en lieu et place des avions nettement plus polluants.
- **Compagnie de Saint-Gobain** : la recherche et l'innovation sont des piliers de la stratégie du groupe qui a été classé par Thomson Reuters parmi les 100 entreprises les plus innovantes du monde en 2011. Le groupe se concentre sur les solutions d'habitations durables aussi bien sur la construction que la rénovation. Ainsi, Saint-Gobain Glass est le premier verrier au monde à avoir effectué une analyse complète du cycle de vie de leurs produits en s'appuyant sur les normes internationales ISO 14040 et ISO 14044.

Sur l'ensemble du groupe, plus de 30% du chiffre d'affaires sont liés aux produits et services pour économiser l'énergie et protéger l'environnement.

- **Sound Global** : active sur l'ensemble de la chaîne du traitement des eaux usées, Sound Global est très présente dans les pays asiatiques pour lesquels l'eau devient un enjeu économique, politique et environnemental majeur. Grâce à ses solutions de traitement et d'exploitation des centrales de traitement des eaux usées, la société a notamment construit et exploite la plus grande centrale de traitements des eaux construite à ce jour en Mongolie. Comme l'eau se fait rare dans cette région en plus de la traiter, l'eau est recyclée pour un usage industriel.

Le graphique ci-dessous nous indique la répartition thématique des prises de participations effectuées dans les sociétés cotées. La Coopérative possède donc des prises de participations dans 9 thèmes ayant un lien avec l'environnement. Ce graphique nous donne trois informations principales, tout d'abord la valeur des position selon leur valeur boursière au 31.12.2012, le coût d'acquisition moyen des positions puis la valeur comptable qui est soit le coût d'achat, si la valeur boursière au 31.12.2012 est supérieure au coût d'acquisition, soit la valeur boursière si nous nous situons dans la situation inverse. Ces trois barres différentes nous permettent donc d'analyser les thématiques ayant le mieux performé depuis le premier investissement.



La thématique la plus représentée est la thématique de l'efficacité énergétique. Les émissions de gaz à effet de serre mais également la diminution des stocks d'énergies fossiles engendrent un changement de paradigme dans l'utilisation des énergies. La production d'énergies renouvelables est une façon de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique en est une autre. L'augmentation du prix des énergies fossiles a permis aux entreprises actives dans le domaine de l'efficacité énergétique de rapidement se développer. Ces dernières offrent des solutions permettant de réduire notre consommation d'énergie sans pour autant changer nos habitudes et nos modes de production. Ainsi, les industries sont les premières à investir dans l'efficacité énergétique afin de réduire leur dépense en termes de coût énergétique et pour diminuer leurs impacts sur les changements climatiques. Les sociétés détenues par la Coopérative sont actives dans les milieux industriels en fournissant des solutions adaptées à tous les types d'entreprise. Elles sont également actives dans le marché du luminaire ou encore dans les domaines du contrôle et de la gestion de systèmes de gestion de consommation énergétique.

La gestion de l'eau est également une thématique très représentée au sein de la Coopérative. Les sociétés au sein de cette thématique proposent des produits et des services qui permettent de mesurer notre consommation en eau, de gérer les flux de liquide pour les industries, de réduire notre consommation d'eau ou encore de traiter les eaux usées. Une société spécialisée dans le processus de désalinisation fait également partie de nos prises de participations. Que cela soit pour l'industrie, pour l'agriculture ou encore pour la consommation courante, divers moyens existent pour réduire notre consommation et diminuer la pollution des activités humaines sur les ressources en eau. L'eau est un élément vital pour les activités humaines et de nombreuses régions rencontrent déjà des « stress hydriques ». La surconsommation vide les nappes phréatiques qui mettent énormément de temps à se « recharger » et la pollution est un fléau notamment pour les grandes villes qui connaissent une urbanisation rapide et désordonnée. Ces sociétés, grâce à leur activités, permettent de diminuer ces impacts et de gérer l'un des plus importants défis de l'humanité en ce qui concerne l'environnement.

Les deux principales thématiques décrites ci-dessus représentent plus de 50% des prises de participations (en termes de valorisation boursière au 31.12.2012). Cela s'explique par le fait que ces deux thématiques ont un impact direct sur les activités industrielles et que leur prise en compte dans toutes activités économiques est primordiale. De plus, il s'agit de thématiques très larges, ainsi dans l'efficacité énergétique nous retrouvons aussi bien des sociétés actives dans le domaine des « smart grid » ou dans les systèmes de gestion de la consommation en énergie. Ces deux thématiques ont affiché des performances attractives puisque nous constatons que la valeur boursière au 31.12.2012 est supérieure au coût d'achat.

La thématique des matériaux écologiques a également un poids important. En effet, les entreprises se doivent d'innover afin de produire des matériaux plus respectueux de l'environnement. A nouveau, cette thématique est vaste. L'innovation dans le domaine des matériaux est primordiale. Ces matériaux permettent par exemple de réduire la consommation des automobiles car ils ont des caractéristiques de solidité et de rigidité qui leur permettent de remplacer d'anciens matériaux moins efficaces. Cette thématique, qui est souvent liée au domaine de la construction ou de la consommation, a été impactée par la morosité économique ce qui explique que la valeur boursière est inférieure au coût global depuis les premiers investissements effectués.

La chimie environnementale comporte toutes les sociétés dont l'utilisation de la chimie, dans son sens large, permet de réduire les impacts de l'activité humaine sur l'environnement. Ainsi, nous avons des sociétés actives dans le traitement du silicium afin que celui-ci puisse être utilisé pour la création de panneaux solaires, des sociétés dont les gaz produits permettent d'améliorer l'efficacité du rendement des panneaux solaires ou encore des sociétés développant des nouveaux procédés pour l'utilisation de l'hydrogène comme ressource énergétique.

La performance décevante de cette thématique s'explique par une position prise dans une société très active dans le traitement du silicium pour les panneaux solaires. Ce dernier ayant fortement souffert de la crise du domaine solaire, la société a vu une forte diminution de la demande de ses produits mais surtout une baisse du prix des produits vendus. La société reste attractive, sa position de leader européen de producteur de silicium lui procurera un avantage compétitif lorsque le marché solaire se sera consolidé.

Avec la thématique des matériaux écologiques, de la chimie environnementale, la thématique de l'énergie renouvelable fut également un secteur chahuté depuis les premières prises de participations effectuées par la Coopérative. Heureusement, une bonne diversification et une « approche relativement indirecte » de cet thématique a permis de diminuer l'impact de ce secteur. En effet, en favorisant les fournisseurs de services et de produits globalement diversifiés pour les énergies renouvelables, nous avons évité une exposition trop importante au « pure players » du domaine solaire et éolien qui ont fortement souffert ces deux dernières années.

Finalement, les quatre dernières thématiques se sont relativement bien comportées et ont résisté à la crise économique qui a mis une pression importante sur les marges et les ventes des sociétés.

Le graphique ci-contre montre la volonté de la Coopérative de soutenir de manière internationale les sociétés actives dans le domaine

environnemental. Ainsi, les sociétés européennes représentent toujours une part importante de notre exposition suivie par les Etats-Unis et le Japon. Les pays émergents ont une croissance économique supérieur à la majorité des pays développés. En termes environnemental, ils ont d'énormes défis à relever ; ces défis représentent des opportunités de développement pour une multitude de sociétés. Ainsi à la fin de l'année, nous avons acquis une position dans une société basée à Singapour et active en Asie qui a pour objectif de traiter les eaux usées. Dans ces pays en fort développement, l'eau est une problématique cruciale, les perspectives de croissance pour cette société sont donc très intéressantes.

Finalement, pour garantir une certaine stabilité des prises de participations, les sociétés avec une capitalisation boursière de plus de CHF 9 milliards représentent toujours une part importante de nos prises de participations en terme d'exposition. Néanmoins, le nombre de petites sociétés soutenues reste plus important.

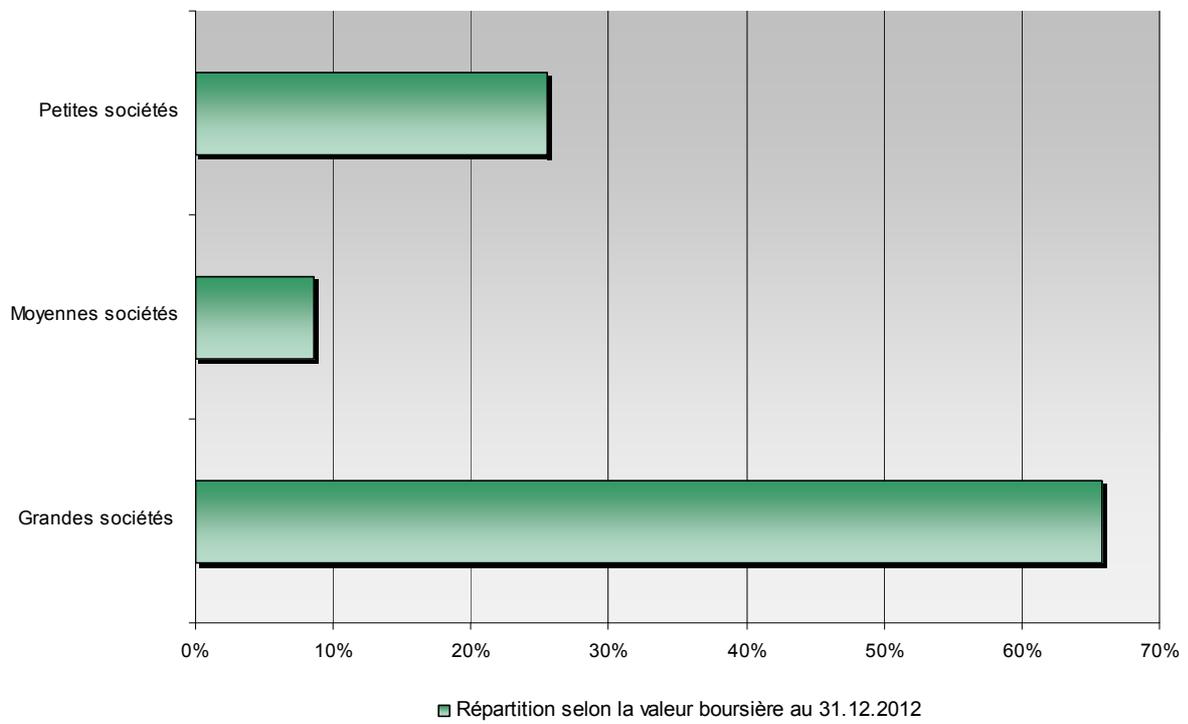
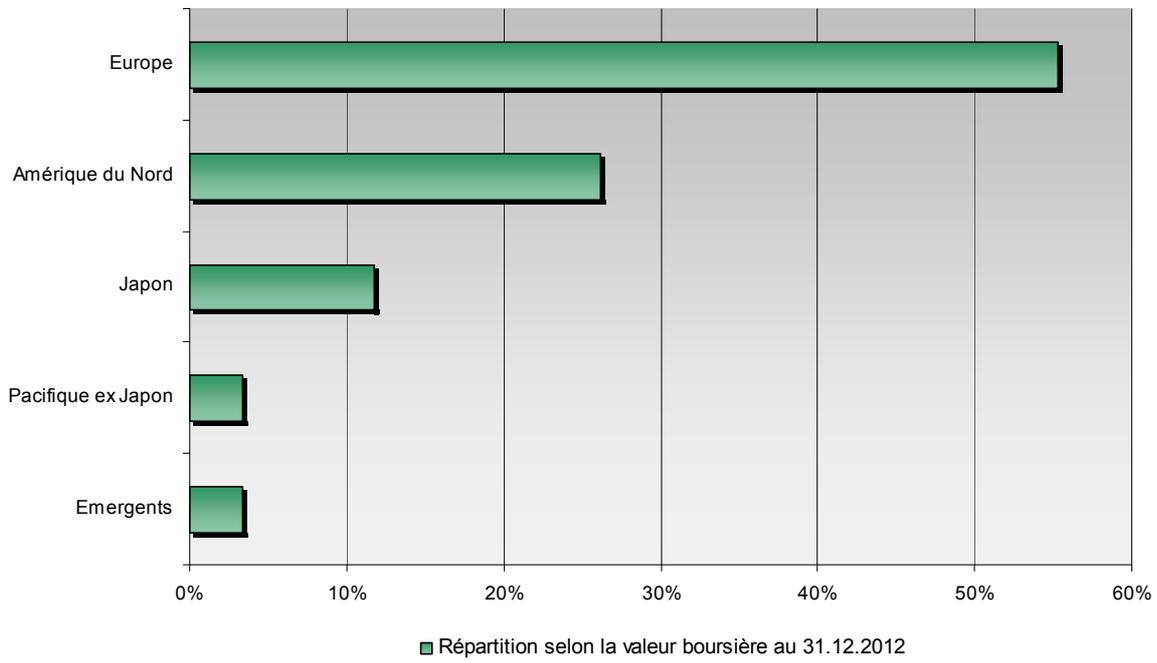


Tableau des prises de participations au 31.12.2012

Monnaie titre	Quantité	Description	Estimation	Valeur Acquisition	Valeur comptable
CHF	38	BELIMO HOLDING	66'994	74'865	66'994
CHF	1'137	GEBERIT	228'992	225'358	225'358
CHF	178	LEM HOLDING	89'890	97'013	89'890
CHF	137	SGS REG.	277'562	232'091	232'091
USD	4'496	PENTAIR	202'273	151'533	151'533
EUR	4'509	KONINKLIJKE DSM	249'164	249'741	249'164
EUR	11'540	ROYAL PHILIPS ELECTRONICS	277'066	279'368	277'066
EUR	1'547	AURUBIS	100'515	77'777	77'777
EUR	5'648	SOLARWORLD	7'218	78'699	7'218
EUR	772	VOSSLOH	69'380	92'418	69'380
EUR	2'573	WACKER CHEMIE	154'152	348'381	154'152
EUR	736	MAYR-MELNHOF KARTON	71'838	77'366	71'838
EUR	2'024	L'AIR LIQUIDE	232'165	231'496	231'496
EUR	5'149	SAINT-GOBAIN	200'209	287'185	200'209
EUR	3'701	SCHNEIDER ELECTRIC	244'890	268'955	244'890
EUR	3'038	SECHILLENNE-SIDEC	52'721	76'487	52'721
GBP	14'807	HALMA	101'212	76'380	76'380
GBP	14'772	HYDER CONSULTING	87'917	81'336	81'336
GBP	7'988	JOHNSON MATTHEY (NEW)	282'396	234'054	234'054
GBP	95'412	PV CRYSTALOX SOLAR	16'326	76'476	16'326
GBP	14'466	RICARDO	80'715	79'715	79'715
GBP	3'030	ROTORK	114'737	73'537	73'537
GBP	23'853	RPS GROUP	75'205	76'946	75'205
GBP	3'767	SPECTRIS	114'845	76'900	76'900
SEK	7'249	NIBE INDUSTRIER 'B'	95'622	97'654	95'622
EUR	4'979	UMICORE	250'500	232'168	232'168
USD	2'755	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	211'881	227'365	211'881
USD	18'908	APPLIED MATERIALS	197'997	249'714	197'997
USD	2'352	BADGER METER	102'069	76'067	76'067
USD	4'820	DANAHER	246'630	233'040	233'040
USD	4'429	EMERSON ELECTRIC	214'704	229'083	214'704
USD	2'492	ITC HOLDINGS	175'436	152'398	152'398
USD	6'433	JOHNSON CONTROLS	180'775	228'607	180'775
USD	1'195	REGAL BELOIT	77'083	76'340	76'340
USD	2'239	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	88'107	78'384	78'384
JPY	27'000	KUBOTA	281'830	226'557	226'557
JPY	2'700	KYOCERA	222'091	244'885	222'091
JPY	5'800	MATSUDA SANGYO	64'348	79'324	64'348
JPY	3'300	SHIMANO	192'841	154'025	154'025
HKD	212'000	WASION GROUP HOLDINGS	90'883	94'141	90'883
MYR	263'400	PBA HOLDINGS	71'748	78'027	71'748
SGD	48'000	HYFLUX	46'041	75'418	46'041
SGD	192'000	SOUND GLOBAL	83'449	77'584	77'584
PHP	205'700	MANILA WATER COMPANY	146'732	77'024	77'024
EUR	11'085	GRONTMIJ	38'246	98'143	38'246
GBP	101'361	JUPITER ECOLOGY FUND I GBP -ACC.-	338'655	347'832	338'655
		TOTAL	6'816'051	7'057'861	6'271'810

Un premier investissement a été effectué dans Stevia Growers International qui est une société non cotée active dans le domaine de la Stevia. Le projet de cette société, dont l'objectif est d'acquérir des terrains pour la production de la Stevia, a été lancé en 2009. La société possède déjà des terrains au Paraguay et est en négociation pour l'obtention de terrains agricoles au Ghana, au Congo, au Maroc et en Indonésie. L'avantage compétitif de la Stevia réside principalement dans ses caractéristiques nutritives. En effet, avec un « sweetning power » de 250 à 300 fois plus élevé que le sucre et une teneur en calorie de 0%, la Stevia affiche un attrait fort pour l'industrie alimentaire.

Mais, ce qui a particulièrement intéressé la Coopérative, c'est l'attrait environnemental de cette plante. La stevia peut être cultivée 3-4 fois par année, la densité des plantes est très élevée et elle peut être cultivée dans des zones jusqu'alors très peu prisées pour l'agriculture. De plus, les besoins d'éléments nutritifs pour cette plante sont très faibles ce qui diminue le besoin d'engrais. Elle représente donc un attrait comme aliment de substitution au sucre provenant de la canne à sucre dont l'impact environnemental de sa culture est souvent très négatif.

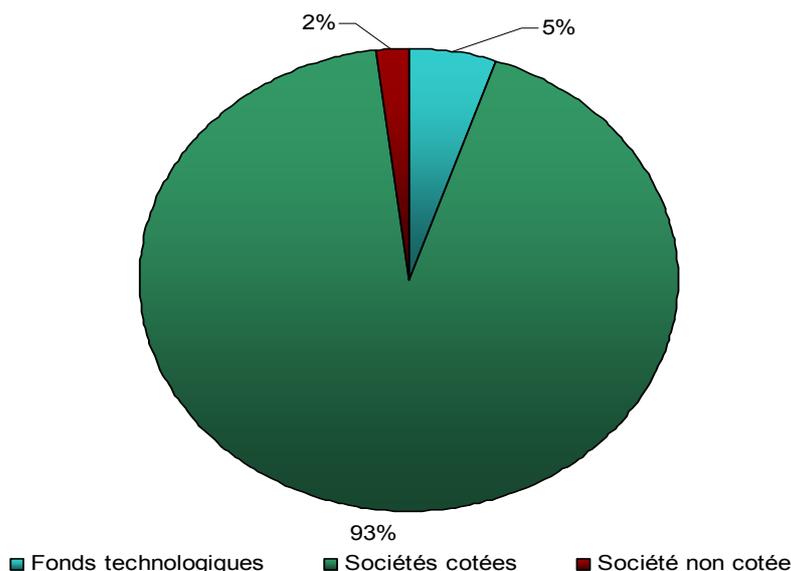
De plus, la société a mis en place tout un système de suivi de production qui permet d'assurer une qualité importante de la plante et garanti que la plante soit cultivée de manière respectueuse de l'environnement.

L'objectif de Stevia Growers International est de fournir de la Stevia de haute qualité avec une traçabilité de production de 100%. La quantité produite par le groupe doit rapidement atteindre une masse critique afin d'acquérir une clientèle comprenant notamment les grands groupes de production de boissons sucrées. La société a développé un processus de récolte qui n'altère pas les qualités de la plante lorsque celle-ci est récoltée.

Le potentiel semble très intéressant puisque sur les quatre dernières années, le marché de la stevia s'est multiplié par cinq et que l'attrait comparé à des produits comme l'aspartame semble grandissant.

ONE CREATION a donc participé à une augmentation du capital de la société d'environ CHF 120'000 ce qui permettra à Stevia Growers International d'acquérir les terrains nécessaires à l'extension de ses activités.

Allocation par type d'investissement





MARKETING ET COMMUNICATION

La stratégie de marketing et communication mise en place par la Coopérative constitue un travail primordial dans la phase de lancement. Pour promouvoir ONE CREATION, divers supports ont été créés durant l'année et servent maintenant de base lors de toute communication. Le fonctionnement et les activités de la Coopérative étant innovants, le contact direct avec les futurs associés reste l'approche préconisée par la Direction et le Conseil d'administration.

Le site internet constitue également une plateforme importante de communication. Il permet à la fois « aux novices » de comprendre la philosophie et le fonctionnement de ONE

CREATION et fournit des informations précises aux associés.

Selon l'évolution du capital social, ONE CREATION développe le site internet comme interface des activités de la Coopérative mais également comme outil de communication pour une promotion « virale » du message cher à la Coopérative.

Ces différents efforts entrepris se sont notamment « matérialisés » par des articles de presse et des participations à différentes conférences comme conférencier ou encore avec la présence d'un stand ONE CREATION.

Manifestations

1. Ecologie Industrielle

Nom de l'événement : 1^{er} Symposium international d'écologie industrielle

Date de l'événement : 19 et 20 janvier 2012

Lieu de l'événement : Sion

Organisateurs : Quatre partenaires ont uni leurs forces pour mettre sur pied ce 1^{er} symposium international. Ce sont :

- l'Antenne régionale du développement économique du Valais romand
- la Haute Ecole spécialisée du Valais - HES-SO Valais
- l'Université de Lausanne (UNIL)
- la Ville de Sion

Thématique générale : Performances environnementales des entreprises et des territoires – Projets concrets réalisés ou en voie de l'être.

Intervention de ONE CREATION : « Rôle des milieux financiers pour soutenir les projets de développement territoriaux novateurs ».

Lien : <http://klewel.com/conferences/sympo-ecologie-indus-2012/index.php?talkID=21>

2. Prime

Nom de l'événement : Workshop de lancement de la plate-forme PRIME de l'Université de Lausanne

Date de l'événement : 21 août 2012

Lieu de l'événement : Université de Lausanne (UNIL)

Organisateur : HEC - Université de Lausanne

Thématique générale : Workshop de lancement de la plate-forme PRIME de l'Université de Lausanne présidée par le Prof. Suren Erkman (Faculté des géosciences et environnement) et Prof. Maia Wentland (HEC Lausanne)

Lien : www3.unil.ch/wpmu/prime/fr/evenement/prime-workshop-de-lancement/

3. Coopérative UNIL

Nom de l'événement : Colloque interdisciplinaire - Présent et devenir des coopératives en Suisse romande

Date de l'événement : 13 novembre 2012

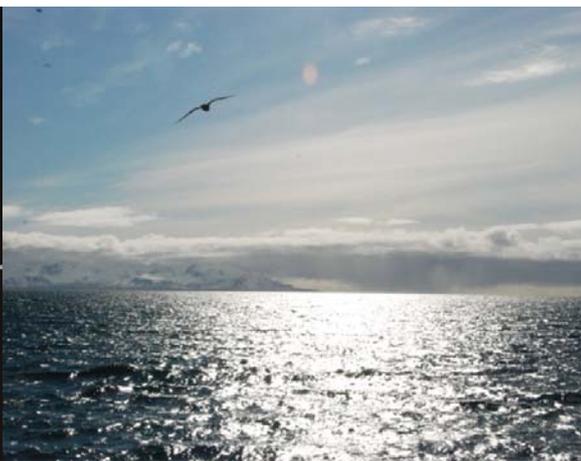
Lieu de l'événement : Université de Lausanne (UNIL)

Organisateur : HEC - Université de Lausanne

Thématique générale : La coopérative, un modèle d'avenir ?

Intervention : Présence et participation active de ONE CREATION. Monsieur Olivier Ferrari a eu le plaisir de représenter notre Coopérative en tant qu'intervenant comme il suit :

1. A l'atelier « Assurances et finances coopératives : des solutions pour le 21^e siècle »
2. A la conférence finale « Contributions des coopératives à une économie sociale et solidaire : éclairage international pour une réflexion romande ». Le but de cette dernière et des débats qui en ont découlés, était d'aborder les thèmes suivants :
 - Que peut-on apprendre des expériences d'autres pays ?
 - Quelles perspectives d'avenir pour les coopératives en Suisse romande ?
 - La coopérative est-elle un modèle d'entreprise d'avenir en Suisse ?



ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2012

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012
(avec comparatifs 2011)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIF			
Liquidités	3	836'847	868'483
Débiteurs divers et actifs transitoires		8'392	6'170
Titres cotés, net	4	6'271'810	5'590'643
Participation non cotée	5	121'647	-
Frais de fondation, net		186'300	248'400
TOTAL ACTIF		<u>7'424'996</u>	<u>6'713'696</u>
PASSIF			
FONDS ETRANGERS :			
Créanciers divers	6	286'667	288'885
Passifs transitoires et provisions		16'600	26'500
Total fonds étrangers		<u>303'267</u>	<u>315'385</u>
FONDS PROPRES :			
Capital-social	7	7'740'000	7'530'000
Perte au bilan		(618'271)	(1'131'689)
Total fonds propres		<u>7'121'729</u>	<u>6'398'311</u>
TOTAL PASSIF		<u>7'424'996</u>	<u>6'713'696</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(avec comparatifs 2011)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u> (18 mois)
PRODUITS :			
Revenus des titres	8	149'405	84'053
Produits financiers		4'161	2'156
Commissions d'émission		6'600	225'900
Plus-value sur titres		469'980	-
		<u>630'146</u>	<u>312'109</u>
CHARGES :			
Honoraires professionnels	9	23'447	14'966
Moins-value sur titres		1'677	1'276'108
Intérêts et frais bancaires		16'919	9'824
Droit de timbre		2'200	65'300
Amortissement frais de fondation		62'100	62'100
Impôts sur le capital		10'385	15'500
		<u>116'728</u>	<u>1'443'798</u>
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		513'418	(1'131'689)
PERTE AU BILAN, en début d'exercice		<u>(1'131'689)</u>	-
PERTE AU BILAN, en fin d'exercice		<u><u>(618'271)</u></u>	<u><u>(1'131'689)</u></u>

1. GÉNÉRAL

La Société coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la re-

cherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Base comptable - Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse.

Titres - Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière, lorsque ceux-ci sont cotés.

Participations non cotées - Les participations non cotées sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements éventuels pour dépréciation de valeur durable.

Frais de fondation - Les frais de fondation sont portés au bilan et amortis sur une période de 5 ans (exercice précédent – 5 ans). Le droit de timbre est comptabilisé dans les charges de l'exercice lors de chaque souscription.

3. LIQUIDITÉS

Le montant des liquidités s'élève à CHF 836'847. Les dividendes reçus sont conservés comme liquidités et le solde résulte de la part

du capital social conservée en liquidité (principalement des provisions pour des investissements potentiels à court terme).

4. TITRES COTES, NET

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Titres cotés au coût d'acquisition	7'057'861	6'838'450
Provision pour moins-value	<u>(786'051)</u>	<u>(1'247'807)</u>
Titres cotés, net	<u><u>6'271'810</u></u>	<u><u>5'590'643</u></u>

Les titres sont composés d'actions de sociétés cotées et de fonds technologiques.

5. PARTICIPATION NON COTEE

Une participation de CHF 121'647 (EUR 100'000) dans la société Stevia Growers

International, a été acquise en septembre 2012.

6. CRÉANCIERS

La rubrique créanciers comprend notamment un montant de CHF 215'200 correspondant au forfait établi par CONINCO Explorers in finance SA (anciennement CONINCO

WEALTH MANAGEMENT SA) en tant que frais de constitution de la Coopérative. Ce montant est dû lorsque la Coopérative atteindra un capital social de CHF 15'000'000.

7. CAPITAL-ACTIONS

Le capital social est composé de 774 parts de CHF 10'000 (2011 : 753 parts de CHF 10'000).

8. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées

dans lesquelles la coopérative détient des parts.

9. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique honoraires professionnels comprend :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Honoraires divers	15'000	-
Frais AG et marketing	1'135	3'966
Honoraires d'audit et services liés	7'312	11'000
Total	<u>23'447</u>	<u>14'966</u>

10. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Capital social	7'740'000	7'530'000
Perte au bilan	(618'271)	(1'131'689)
Fonds propres	7'121'729	6'398'311
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	<u>774</u>	<u>753</u>
Valeur d'une part social	<u>9'201</u>	<u>8'497</u>

11. ESTIMATION, VALEUR D'ACQUISITION ET VALEUR COMPTABLE DES POSITIONS AU 31.12.2012

Monnaie titre	Quantité	Description	Estimation	Valeur Acquisition	Valeur comptable
CHF	38	BELIMO HOLDING	66'994	74'865	66'994
CHF	1'137	GEBERIT	228'992	225'358	225'358
CHF	178	LEM HOLDING	89'890	97'013	89'890
CHF	137	SGS REG.	277'562	232'091	232'091
USD	4'496	PENTAIR	202'273	151'533	151'533
EUR	4'509	KONINKLIJKE DSM	249'164	249'741	249'164
EUR	11'540	ROYAL PHILIPS ELECTRONICS	277'066	279'368	277'066
EUR	1'547	AURUBIS	100'515	77'777	77'777
EUR	5'648	SOLARWORLD	7'218	78'699	7'218
EUR	772	VOSSLOH	69'380	92'418	69'380
EUR	2'573	WACKER CHEMIE	154'152	348'381	154'152
EUR	736	MAYR-MELNHOF KARTON	71'838	77'366	71'838
EUR	2'024	L' AIR LIQUIDE	232'165	231'496	231'496
EUR	5'149	SAINT-GOBAIN	200'209	287'185	200'209
EUR	3'701	SCHNEIDER ELECTRIC	244'890	268'955	244'890
EUR	3'038	SECHILLENNE-SIDEC	52'721	76'487	52'721
GBP	14'807	HALMA	101'212	76'380	76'380
GBP	14'772	HYDER CONSULTING	87'917	81'336	81'336
GBP	7'988	JOHNSON MATTHEY (NEW)	282'396	234'054	234'054
GBP	95'412	PV CRYSTALOX SOLAR	16'326	76'476	16'326
GBP	14'466	RICARDO	80'715	79'715	79'715
GBP	3'030	ROTORK	114'737	73'537	73'537
GBP	23'853	RPS GROUP	75'205	76'946	75'205
GBP	3'767	SPECTRIS	114'845	76'900	76'900
SEK	7'249	NIBE INDUSTRIER 'B'	95'622	97'654	95'622
EUR	4'979	UMICORE	250'500	232'168	232'168
USD	2'755	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	211'881	227'365	211'881
USD	18'908	APPLIED MATERIALS	197'997	249'714	197'997
USD	2'352	BADGER METER	102'069	76'067	76'067
USD	4'820	DANAHER	246'630	233'040	233'040
USD	4'429	EMERSON ELECTRIC	214'704	229'083	214'704
USD	2'492	ITC HOLDINGS	175'436	152'398	152'398
USD	6'433	JOHNSON CONTROLS	180'775	228'607	180'775
USD	1'195	REGAL BELOIT	77'083	76'340	76'340
USD	2'239	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	88'107	78'384	78'384
JPY	27'000	KUBOTA	281'830	226'557	226'557
JPY	2'700	KYOCERA	222'091	244'885	222'091
JPY	5'800	MATSUDA SANGYO	64'348	79'324	64'348
JPY	3'300	SHIMANO	192'841	154'025	154'025
HKD	212'000	WASION GROUP HOLDINGS	90'883	94'141	90'883
MYR	263'400	PBA HOLDINGS	71'748	78'027	71'748
SGD	48'000	HYFLUX	46'041	75'418	46'041
SGD	192'000	SOUND GLOBAL	83'449	77'584	77'584
PHP	205'700	MANILA WATER COMPANY	146'732	77'024	77'024
EUR	11'085	GRONTMIJ	38'246	98'143	38'246
GBP	101'361	JUPITER ECOLOGY FUND I GBP -ACC.-	338'655	347'832	338'655
		TOTAL	6'816'051	7'057'861	6'271'810



Deloitte SA
Av. De Montchoisi 15
Case Postale 460
CH-1001 Lausanne
Tél: +41 (0)21 343 24 24
Fax: +41 (0)21 343 24 44
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

À l'Assemblée générale de
ONE CREATION, Vevey

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de ONE CREATION pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Deloitte SA

Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 février 2013

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

PERSPECTIVES

ONE CREATION termine son deuxième exercice par un résultat favorable. Depuis son lancement, la Coopérative a vécu l'ensemble des incidences liées au développement économique et de l'impact sur la valeur de ses participations. En effet, la partie cotée a subi une fluctuation qui a induit que l'application de l'article 9 des statuts donnait une valeur inférieure au nominal. Cette situation a représenté une opportunité de prendre des positions dans les participations déjà acquises avec un potentiel non négligeable d'augmenter le revenu économique. Cependant, cette situation spécifique est encore une complexité dans la philosophie de ONE CREATION qui se doit de se formaliser auprès des futurs associés.

Le Conseil d'administration a pris deux décisions importantes à savoir un premier investissement dans une société non cotée ainsi que de consacrer la future augmentation du capital social pour des prises de participations dans des sociétés actives dans les infrastructures.

Plusieurs dossiers sont en cours d'analyses, de même que ONE CREATION s'assure de l'ensemble des compétences essentielles pour

garantir des prises de participations durables avec un rendement économique conforme à son objectif.

Nous relevons que la direction de CONINCO Explorers in finance SA a été agréée gestionnaire de placements collectifs au sens de la LPCC et ce avec entrée en vigueur au 31 décembre 2012. Cette évolution soumet votre direction à la surveillance de la FINMA pour la reconnaissance acquise. Ceci est aussi un gage d'accomplissement d'exigences élevées qui profiteront directement à votre Coopérative.

Ce deuxième exercice permet un important déploiement au marché pour 2013 de même que les expériences acquises renforcent la philosophie appliquée de ONE CREATION.

Comme il en a été relevé lors de la première assemblée générale, tout est mis en œuvre pour qu'un associé puisse recommander ONE CREATION et ainsi créer une toile qui doit permettre une interconnexion maximale pour le développement recherché.



www.onecreation.org



**UNE VISION
CONCRÈTE DE
L'INVESTISSEMENT
DURABLE**

Les défis économiques, financiers et sociaux doivent réconcilier les besoins de la Société et la préservation de l'environnement.

Nous vous proposons de prendre des participations dans des sociétés actives dans les technologies de l'environnement à tous les stades du développement industriel. Cette fonction résulte de la prise de conscience de la nécessité d'un déploiement économique intégré pour une évolution durable de l'économie, de l'environnement et de notre Société.

www.onecreation.org

Vevey - Suisse

ONE CREATION

Think Sustainable